

SURVILLIERS

Le Mag'

2023

VIE MUNICIPALE

Installation du Conseil
Municipal des Enfants

p.10

Un Conseil Municipal remanié

p.14

ENVIRONNEMENT

Le dossier : entretien des
espaces verts

p.24

VIE ASSOCIATIVE

Zoom sur les subventions
aux associations

p.32

SOMMAIRE

4 RETOUR EN IMAGES

8 TRAVAUX

Les réalisations d'automne

10 VIE MUNICIPALE

Installation du Conseil Municipal des Enfants

Un Conseil Municipal remanié pour faire face aux défis de demain

L'actu du conseil municipal

Recensement

Tolérance zéro pour les dépôts sauvages

22 PAROLES D'ÉLUS

Des seniors connectés

24 ENVIRONNEMENT

Dossier entretien des espaces verts

28 RESTAURATION SCOLAIRE

Actions anti-gaspi

30 PROXIMITÉ

Personnel d'entretien : des agents de l'ombre

32 CULTURE

Les coups de coeur de la bibliothèque

33 VIE ASSOCIATIVE

Copain du Monde : les enfants sensibilisés

Zoom sur les subventions aux associations

38 TRIBUNE & AGENDA

*Meilleurs vœux
2023*



Chères Survilloises,

Chers Survillois,

Je souhaite débiter cet édito de nouvelle année de manière un peu différente de celle des traditionnels bilans.

La réalité des temps que nous partageons a quelque chose d'exceptionnel : les crises se succèdent, se cumulent et ne semblent pas nous laisser le moindre répit. Nous subissons une époque de transformations, peut-être un tournant sociétal, qui impacte directement nos vies quotidiennes et notre collectivité : enjeux énergétiques, inflation, dérèglement climatique, conflits internationaux, crises sanitaires...

Cette liste semble infinie et nous impose des changements que nous subissons tous, sans exception

Nous devons accompagner ces changements en veillant à rester positifs face aux difficultés. Plus que jamais à l'échelle de notre municipalité, notre rôle est de **prendre soin, de protéger et préparer l'avenir.**

Nous devons accompagner ce changement en veillant à rester positifs face aux difficultés. Désormais notre rôle est de protéger et de prendre soin, à notre échelle.

Prendre soin de tous à travers nos politiques éducatives, culturelles, sociales et sportives. De ce point de vue, Survilliers regorge de ressources : aide aux nombreuses associations qui participent à l'animation de la commune, accompagnement de nos séniors, culture accessible à tous, vitalité sportive, et prochainement actions en faveur de la parentalité, lutte contre la précarité énergétique.

Protéger la nature et notre cadre de vie : nous travaillons sur la biodiversité, la préservation et la requalification des espaces naturels, la mise en place d'un poulailler et potager pédagogique, l'isolation énergétique de nos bâtiments, sur



des modes de déplacements plus vertueux, telle que les pistes cyclables, etc...

Préparer l'avenir : la mise en place du conseil municipal des enfants à travers des actions de citoyenneté montre toute l'attention que nous portons à la jeunesse et aux valeurs de la démocratie.

Face aux bouleversements du monde, en prenant soin ensemble du bien commun, nous pourrions relever les défis qui sont devant nous. C'est ce qu'illustre une nouvelle fois ce numéro qui met en avant nos habitants et leurs actions qui participent grandement à la vie de notre commune. Nous devons donc, plus que jamais conserver ce cap.

Tant au niveau individuel qu'au niveau de la municipalité, nous serons tous, très certainement amenés à faire des choix courageux qui engagent notre quotidien. Mais malgré les turbulences conjoncturelles, nous continuons sans relâche à mettre en action nos projets en essayant de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Nous souhaitons que cette nouvelle année soit heureuse et bienveillante pour tous.

À chacun d'entre vous, je présente mes vœux les plus sincères. Vœux de santé, de bonheur et de joie auprès de ceux que vous aimez.

Je formule également le vœu que nous continuions ensemble à porter cet enthousiasme si spécifique qui caractérise Survilliers et que nous soyons collectivement fiers du chemin parcouru et de nos combats contre le fatalisme, le défaitisme et la solitude.

Le Maire,
Adeline ROLDAO-MARTINS



En septembre, comme chaque année, le **festival Petits, tout petits** s'est installé durant deux semaines au Théâtre de la Bergerie. Au programme : une résidence artistique, des ateliers participatifs avec les enfants et des spectacles qui ont enchanté les plus petits d'entre nous.



Les vacances de la Toussaint ont marqué les prémices de **l'orchestre Démos** sur la ville. Ainsi, une quinzaine de nos jeunes survillois ont intégré ce programme et commencé les initiations chants, danses et écoute corporelle en attendant la remise de leur instrument en janvier.



Le traditionnel **Loto de Survilliers** s'est déroulé le 22 octobre au gymnase. Plus de 300 personnes sont venues profiter de cette soirée festive organisée par le Comité des Fêtes avec l'aide des services techniques de la ville. C'est dans une excellente ambiance que petits et grands ont joué pour remporter les différents lots proposés par les sponsors de l'évènement.



Depuis septembre, **le Lab** a rouvert ses portes aux jeunes survillois pour une nouvelle année scolaire pleine d'activités. Accompagnés de leurs animateurs, les jeunes ont pu découvrir différents lieux et activités : patinoire, Musée Grévin, escalade, bowling, Laser Game et cinéma... Si les sorties sont toujours appréciées, les ateliers du mercredi ravissent tout autant : entre tournois sportifs, ateliers culinaires et créations diverses, nos jeunes sont très actifs !





11 novembre : la célébration de l'armistice qui marque la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale, rend hommage aux morts pour la France. Le défilé, les discours d'hommage, le dépôt de gerbes, l'hymne chanté par les enfants ou encore le fleurissement des tombes des anciens soldats ont marqué cette commémoration. Un grand merci aux directrices d'écoles et aux enseignants pour leur participation !

Le **championnat d'échecs** du Val d'Oise s'est déroulé le dimanche 13 novembre à la salle des fêtes de Survilliers. Plus de 160 joueurs, entourés de leur famille, se sont affrontés sur la journée. Nos jeunes survillois ont sorti leur épingle du jeu : Émeline et Maëlyss, vice-championnes départementales, se sont qualifiées aux côtés de Kylian et Jules pour les championnats d'Île de France. Bravo au club !



Des **ateliers numériques** se sont invités à la salle des fêtes de Survilliers grâce à un partenariat avec Orange et Ze Fab Truck. Une quarantaine de survillois ont ainsi pu découvrir la robotique et sa programmation mais aussi l'impression 3D, le flocage et la broderie numérique ; des activités ludiques et pratiques avec, par exemple, la confection de stickers réfléchissants pour les vélos. Un grand merci à tous les intervenants et participants !



Une seconde vie pour les jouets ! La **bourse aux jouets** a réuni une trentaine d'exposants pour le plaisir des petits et des grands. Lors de ce dimanche pluvieux du 20 novembre, des centaines de livres et jeux étaient en vente dans la salle des fêtes communale, permettant de faire plaisir aux enfants !



Comme chaque année, la période de **Noël** offre son lot de festivités pour la commune. Ainsi, tous les élèves de maternelle ont pu recevoir un petit cadeau du Père Noël un peu en avance. Le traditionnel **spectacle des enfants** de Survilliers s'est déroulé quelques jours avant Noël pour leur plus grand plaisir. Cette année a été marquée par le retour du repas des séniors **Midi Réveillon** où la convivialité et la gastronomie s'étaient donné rendez-vous !



**VOUS LOUEZ
UN BIEN
OU VOUS
SOUHAITEZ
LE FAIRE ?**

**PENSEZ À LA
DÉCLARATION DE
MISE EN LOCATION**



Roissy Pays de France s'engage **pour un habitat de qualité et dans la lutte contre l'habitat indigne** avec le dispositif de « déclaration de mise en location ».

Pour connaître les démarches, les biens concernés, les risques pour le bailleur et les sanctions, **rendez-vous dans votre mairie* ou sur le site internet de l'Agglo.**

***SURVILLIERS**

**Roissy
Pays de
France**
Communauté
d'agglomération

ROISSYPAYSDEFRANCE.FR

LES TRAVAUX PRÈS DE CHEZ VOUS

Les services techniques de la ville s'emploient chaque jour sur divers ouvrages pour améliorer le quotidien des survillois. Si des travaux de longue haleine sont toujours en cours comme le passage au LED de l'ensemble de notre éclairage public (100% au printemps 2023) et de nos bâtiments communaux (100% fin 2023), de nouveaux aménagements continuent de voir le jour. Retour sur les dernières interventions.

Dans le cadre de la stratégie d'économie d'énergie mise en place par la ville, les travaux se poursuivent ; le grenier de la mairie a été isolé. L'ensemble du quartier du Jardin Frémin est désormais équipé d'éclairage public en LED ; celui du Petit Argenteuil sera effectif en février. À cela, nous pouvons ajouter le changement des anciens radiateurs électriques par des radiateurs de « nouvelle génération » intelligents et programmables. Enfin, tous nos bâtiments communaux sont désormais équipés d'éclairage à détecteur.



Du côté des espaces verts, plus de 400 bulbes viennent d'être plantés en prévision du fleurissement de la ville au printemps.



Aménagements pratiques du côté de l'école maternelle du Jardin Frémin qui fait également peau neuve. Après le ravalement cet été, le dallage des allées reliant la cour de récréation aux salles de classe a été refait. Une cuisine est installée : à vos petits plats !



Nous nous souvenons tous, au mois de septembre, de l'occupation de la place de l'église par des gens du voyage. Dans le but de protéger l'église au maximum, des arceaux métalliques ont été posés tout autour.



Le déploiement de la politique handicap se poursuit avec la mise en place de l'accessibilité des établissements recevant du public sur la commune. Après le gymnase et l'école Romain Rolland cet été, c'est au groupe scolaire du Colombier que des rampes d'accès ont été installées. La mairie, quant à elle, s'est équipée de sanitaires aux normes PMR.



C'EST OFFICIEL : LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EST INSTALLÉ !

Véritable volonté du programme de mandature, la création du Conseil Municipal des Enfants a vu le jour en décembre. Il a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la commune pour l'intérêt général et de les faire s'exprimer dans le respect mutuel. Retour sur cette première élection et sur nos jeunes élus.

Fruit d'un long travail, le Conseil Municipal des Enfants est en fonction pour une durée de deux ans. Encadré par Stéphane Bénabes directeur du pôle éducation, Sandrine Fillastre, adjointe au maire à l'éducation et Nelié Lecki, adjointe au maire à la citoyenneté, il permet aux jeunes de 8 à 11 ans de s'exprimer, de participer et d'agir pour la ville, avec l'angle de vue de leur génération et de promouvoir une démarche citoyenne.

Le CME se réunit plusieurs fois par an en assemblée, pour proposer des idées, les confronter et prendre des décisions. Les enfants abordent des sujets d'actualité et réfléchissent à des actions à mener pour la population : écologie, sensibilisation, vie communale, soutien aux anciens, etc. Le CME est animé par Stéphane Benabes et Hardeep, animatrice jeunesse, qui favorisent l'expression et l'écoute.

Une mise en place dans les écoles

Si la réflexion du projet a mis plusieurs mois pour aboutir à sa finalité actuelle, les événements se sont rapidement enchaînés jusqu'à la nomination de nos élus.

Durant la dernière quinzaine du mois de novembre, les équipes se sont rendues dans les écoles pour présenter le projet aux CE2, CM1 et CM2. Si les questions ont été nombreuses, l'engouement était encore plus présent !

Une élection en bonne et due forme

À la présentation du projet s'est succédée une dizaine de jours où chaque candidat a pu faire sa campagne auprès de ses camarades électeurs.

Le 5 décembre, c'est en mairie, dans la salle du conseil transformée en bureau de vote que tous nos jeunes citoyens sont venus voter pour leurs représentants. Isoir, cartes d'électeur, bulletins de vote et urne scellée était de rigueur !

Des résultats instantanés

Comme à chaque élection, le dépouillement s'est effectué dans la même journée. Quatre paires de mains innocentes par niveau (CE2, CM1 et CM2) ont ainsi découvert leurs 12 représentants pour les deux prochaines années.

Quels sont les objectifs ?

- ▶ Initier les enfants à la vie communale,
- ▶ Faciliter leur compréhension au fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres,
- ▶ Initier et sensibiliser les enfants à une démarche citoyenne,
- ▶ Familiariser les enfants avec les processus démocratiques : le vote, le débat, les élections...
- ▶ Offrir aux enfants la possibilité de contribuer à améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens,
- ▶ Être à l'écoute des idées et des propositions des enfants et les représenter.





Chiffres clefs

12 classes concernées

44 candidats

157 votants

12 représentants

“ L’engouement et la motivation des enfants pour cette élection est incroyable ! Ils vont non seulement comprendre comment mettre en place les projets mais aussi servir l’intérêt général avec leurs propres idées. Un grand merci, tant aux enfants qu’aux parents pour cet investissement ! ”

Sandrine FILLASTRE

DATES À RETENIR !

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

Voici les dates limites de réservation ou d’annulation pour les prochaines vacances :

- ▶ Vacances d’hiver (du 20 février au 03 mars 2023) : lundi 07 février 2023
- ▶ Vacances de printemps (du 24 avril au 05 mai 2023) : mardi 11 avril 2023
- ▶ Vacances d’été (du 10 juillet au 1er septembre 2023) : lundi 26 juin 2023

Plus de renseignements : enfance@mairiesurvilliers.fr

PREMIÈRE INSCRIPTION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2020

Votre enfant est né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 et vous n’avez pas reçu de courrier de notre part vous invitant à venir effectuer son inscription en mairie ?

Aucun problème, vous pouvez contacter l’accueil de la mairie au 01 34 68 26 00 ou accueil@mairiesurvilliers.fr pour prendre rendez-vous avec le service Éducation et procéder à l’inscription de votre enfant pour la rentrée de septembre 2023 !

Plus de renseignements : enfance@mairiesurvilliers.fr

DÉCOUVREZ LES JEUNES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

C'est juste avant le Conseil Municipal du 13 décembre dernier que les 12 douze jeunes élus par leurs camarades ont pu prendre officiellement leur fonction. Accompagnés de leurs parents, c'est non sans fierté que ces jeunes survillois ont pris place autour de la table du Conseil, sous le regard bienveillant de leurs homologues adultes.

Après les discours d'installation et leur présentation, les enfants motivés se sont vu remettre leur écharpe officielle qu'ils auront l'honneur de vêtir lors des cérémonies officielles tout au long de leur mandat. Mais qui sont-ils ?



Thimothée BORNE

CE2 - École élémentaire
Romain Rolland



Lyana CHAFA

CE2 - École élémentaire
Romain Rolland



**Miguel Angel
DARRAIDOU-FERNADEZ**

CE2 - École élémentaire
Colombier



Clémence VARLET

CE2 - École élémentaire
Colombier



Chloé CAPITAINE

CM1 - École élémentaire
Colombier



Nélia DJOUNADI

CM1 - École élémentaire
Romain Rolland



**Ryan
FERNANDEZ RODRIGUES**

CM1 - École élémentaire
Romain Rolland



Florian SOFICARU

CM1 - École élémentaire
Colombier



Lorenzo ALLARD

CM2 - École élémentaire
Romain Rolland



Mathias FERRON

CM2 - École élémentaire
Romain Rolland



Clément POIGNARD

CM2 - École élémentaire
Colombier



Chloé SIMOES

CM2 - École élémentaire
Colombier

Les candidatures et les programmes ont été divers et variés durant cette campagne électorale. Néanmoins, nos candidats se sont rejoints sur un certain nombre de propositions qui leur ont permis d'être élus :

- ▶ **Développer l'aire de jeux du parc de la mairie,**
- ▶ **Créer un jardin potager,**
- ▶ **Favoriser les rencontres intergénérationnelles,**
- ▶ **Proposer des ateliers et concours variés (dessin, puzzles...),**
- ▶ **Mettre en place des débats publics entre enfants pour trouver des idées,**
- ▶ **Créer un skatepark,**
- ▶ **Favoriser l'accessibilité pour les personnes âgées et à mobilité réduite.**

Une chose est sûre, des changements vont être initiés dans les prochains mois grâce à nos citoyens en herbe !

UN CONSEIL MUNICIPAL REMANIÉ POUR MIEUX FAIRE FACE AUX ENJEUX

Transition énergétique, rénovation de la voirie, lutte contre la désertification médicale, relations avec les syndicats intercommunaux, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, programmation culturelle, relations avec le Parc Naturel Régional de l'Oise ... Pour répondre à ces grands enjeux qui sont au cœur des préoccupations des Survillois, le conseil municipal a décidé à l'unanimité le 13 décembre dernier d'élargir l'équipe municipale en portant à huit le nombre d'adjoints.

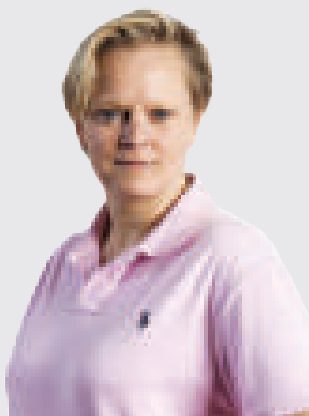
► DEUX NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

Depuis le début du mandat en 2020, le Maire avait fait le choix d'une équipe resserrée en s'entourant de 6 adjoints quand la loi prévoit un maximum de 8 pour les communes de la taille de Survilliers : un choix assumé pour appréhender le début de la mandature.

Après 2 ans et demi d'actions, le Maire a décidé de renforcer l'exécutif d'afin d'une part, de répartir au mieux les délégations des politiques publiques et pour d'autre part, s'adapter au contexte actuel particulièrement sensible en répondant aux grands défis que nous impose le contexte actuel.

Les membres du Conseil Municipal se sont donc prononcés à bulletins secrets sur deux listes : une liste proposée par le Maire et une liste de l'opposition.

Lors de ce conseil, deux conseillers ont été élus à la majorité absolue :



Marina CAMAGNA

Adjointe au Maire en charge de la politique culturelle, de la communication et des questions de santé



Éric GUÉDON

Adjoint au Maire en charge de la transition énergétique, de la voirie, des réseaux sous voirie, des relations avec les copropriétés

► LES ADJOINTS AU MAIRE



Maryse GUILBERT

Adjointe au Maire en charge de l'action sociale (CCAS), des seniors et de la solidarité, du handicap, des logements sociaux et de la médiation



Didier WROBLEWSKI

Adjoint au Maire en charge de l'environnement, l'écologie et la biodiversité, les mobilités actives, la propreté et le mobilier urbain



Sandrine FILLASTRE

Adjointe au Maire en charge de l'Éducation (petite enfance, scolaire, périscolaire, jeunesse, parentalité)



François VARLET

Adjoint au Maire en charge de la sécurité, des travaux et de l'éclairage public



Nélie LECKI

Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat, la citoyenneté et les affaires juridiques



Fabrice LIÉGAUX

Adjoint au Maire en charge des sports et de la vie associative

► LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Michel RAES

Conseiller délégué à l'évènementiel (cérémonies officielles et organisation des animations) et les relations avec les commerces et entreprises locales



Ahmed LAFRIZI

Conseiller délégué au développement et à la transition numérique, à la lutte contre la fracture numérique et aux élections

“ Après deux années et demi d'investissement quotidien à vos côtés, l'équipe a travaillé sans relâche pour répondre aux exigences d'une période mouvementée tout en préparant l'avenir. Il va nous falloir faire preuve d'une ingéniosité accrue désormais pour poursuivre nos actions et notamment celles liées à la réhabilitation énergétique de nos bâtiments avec un budget contraint, tout en veillant à toujours mieux vous informer. Cette réorganisation permet de renforcer une équipe motivée tout en défendant au mieux les intérêts des Survillois.



Adeline ROLDAO-MARTINS

► DES CONSEILLERS MISSIONNÉS

L'équipe municipale autour de Madame le Maire se compose désormais de huit adjoints et de deux conseillers délégués. Par ailleurs, Madame le Maire a décidé de confier des missions spéciales à quatre conseillers très actifs et impliqués.



Jean-Jacques BIZERAY

Missionné sur la relation avec les syndicats intercommunaux



Laurent CARLIER

Missionné sur le handicap et l'accessibilité



Éric SZWEC

Missionné sur les actions à mener avec le Parc Naturel Régional de l'Oise (PNR)



Virginie SARTEUR

Missionnée sur la programmation culturelle et les nouveaux habitants

► LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Amadou SENE



Annie PANNIER



Sylvie DUPOUY



Géraldine PEUCHET



Nadine RACAULT



Josette DAMBREVILLE

QUE PERÇOIVENT LES ÉLUS AU TITRE DE LEUR MANDAT ?

Les élus bénéficiant d'une délégation perçoivent une indemnité de fonction qui ne représente ni un salaire ni une rémunération quelconque. Cette indemnité vient compenser les frais engagés par les élus : compensation des journées de congés prises dans le cadre de son emploi pour exercer son mandat, déplacements pour assister aux diverses réunions (ex région, communauté d'aglo, préfecture...) etc... A noter qu'à Survilliers, les élus ne bénéficient d'aucun système de note de frais, ni aucun autre avantage en nature.

L'enveloppe globale de l'ensemble de ces indemnités, fixée par la loi, s'élève pour Survilliers à 9 298,98 € bruts/mois. Cette somme est ensuite répartie entre les élus sur vote du Conseil Municipal.

Pour pouvoir accueillir de nouveaux conseillers délégués et conseillers missionnés, le Maire et ses adjoints ont consenti à une diminution de leur indemnité mensuelle. Ainsi, par exemple, l'indemnité perçue par le Maire s'élève désormais à 1932,25 € bruts mensuels (1430€ nets) soit une diminution de 13% par rapport à l'indemnité brute de 2214,03 € autorisée par la loi.

► LES CONSEILLERS DE LA LISTE MINORITAIRE «SURVILLIERS AUTHENTIQUE»



**Anthony
ARCIERO**
Conseiller
départemental



**Laëticia
ALAPHILIPPE**



**Daniel
BÉNAGOU**



**Nelly
GICQUEL**



**Djiey Di
KAMARA**



**Christine
SEDE**

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

Vous souhaitez échanger avec un élu pour un projet ? des questions ? des suggestions ?

Tous vos élus sont disponibles sur rendez-vous pour vous rencontrer !

Contactez la mairie au
01 34 68 26 00 ou bien par mail à
contact@mairiesurvilliers.fr



DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Dans le contexte de crise énergétique, sur le 1^{er} trimestre de l'année, en cas de grand froid, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

Des délestages, mesure de « dernier recours », pourraient avoir lieu, si toutes les mesures moins radicales (sobriété accrue, baisse temporaire de tension sur le réseau...) sont insuffisantes. Il s'agirait de coupures temporaires, d'une durée de 2 h, localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité, à savoir, le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h. Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) directement sur le réseau électrique moyenne tension, qui aura pour effet de couper l'alimentation électrique, mais également les moyens de communication.

Si la probabilité de réalisation des délestages semble très faible, **la ville a travaillé sur des mesures de préparation pour faire face à cette situation inédite et regrettable et la mise en place d'une cellule de crise.**

En cas de délestage avéré, la ville déploiera un plan de communication pour vous informer des différentes mesures prises.



Quelques rappels et précautions

Pour s'informer :

- ▶ sur le site www.monecowatt.fr (ou sur l'application mobile). Ce service fait office de « météo » de l'énergie. Il vous permettra :
 - de vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure »
 - de participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes recommandés
- ▶ en appelant le 09 70 82 00 70 (serveur vocal)

Si vous êtes une personne fragile : faites vous recenser à l'accueil de la mairie : accueil@mairiesurvilliers.fr ou au 01 34 68 26 00

Si vous bénéficiez d'un équipement médical : se faire connaître auprès des services de la mairie et auprès de l'ARS (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/patient-haut-risque-vital-demarches-suivre-pour-etre-informe-en-cas-de-coupeure-electrique-0>) et s'équiper d'une batterie autonome.

Dans cette situation déplorable mais que nous devons potentiellement gérer, vous pourrez compter sur la présence de la municipalité.

L'ACTU *du conseil municipal*

▶ RECENSEMENT INSEE 2023

Création de 9 emplois temporaires d'agents recenseurs et rémunération afférente. Une dotation de l'Etat est allouée à la commune.

▶ ÉTAT CIVIL

La ville se dote d'une charte des mariages définissant les règles pour que la cérémonie se déroule dans de bonnes conditions : interdiction des fumigènes, de jets de cotillons non biodégradables, etc..

▶ URBANISME ET HABITAT

- Lancement de la procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité dans le but d'encadrer les dispositifs publicitaires afin de limiter la pollution visuelle et d'améliorer notre cadre de vie.
- Incorporation dans domaine communal des parcelles cadastrales, sans maître A72, C44, C1236, C1237.
- Approbation de la proposition de périmètre délimitant des abords l'église Saint- Martin (PDA) dit périmètre soumis à l'approbation de l'architecte des bâtiments de France.

▶ ÉDUCATION

Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) permettant la mise en place de projets liés à la parentalité, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le handicap, l'action sociale et la solidarité.

▶ FINANCES

Vote des bourses communales année scolaire 2022 - 2023 pour les enfants bénéficiant d'une bourse départementale ou nationale.

▶ VOIRIE ET RÉSEAUX SOUS VOIRIE

- Signature d'une convention d'enfouissement des réseaux télécom avec Orange pour permettre le projet d'enfouissement de la grande rue.
- Présentation du rapport annuel du SIECCAO sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable en 2021

▶ SÉCURITÉ

A la demande de la municipalité de Survilliers dans le cadre de sa politique de sécurité routière, de prévention et de tranquillité publique, signature avec le CD95, d'une convention permettant l'installation de feux tricolores dits « récompenses » rue de la Gare (RD922) pour réguler la vitesse des véhicules en agglomération. Ce dispositif est financé et réalisé par la Commune de Survilliers, qui par ailleurs bénéficie de subventions.

▶ VIE ASSOCIATIVE

Présentation du rapport d'audit interne de la commission extraordinaire portant sur la crèche « les Marcassins » missionnée par le conseil municipal et vote d'une avance de trésorerie.

▶ DIVERS

Motion de soutien du conseil municipal à l'Association des Maires de France portant sur les conséquences de la crise économique pesant sur les collectivités territoriales

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet www.survilliers.fr rubrique « **Ma ville** »

Recensement de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 19 janvier !

RECENSEMENT À SURVILLIERS : NOUS SOMMES CONCERNÉS EN 2023



Des chiffres utiles pour construire demain

Le recensement de la population est un **acte civique, obligatoire** qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement de la population sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) ou encore déterminer les moyens de transport à développer. Il permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Le saviez-vous ?

Des chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques locales mais aussi nationales.

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Cette année, Survilliers est concernée par la campagne qui se déroulera du 19 janvier au 23 février. Les agents recenseurs se présenteront tout au long de cette période au domicile des survillois avec une carte certifiée. Vous pouvez les découvrir sur le site de la ville www.survilliers.fr



Le recensement de la population encadré par la loi

Si le sujet de récolte des données personnelles est au cœur des préoccupations, seul l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, traite les données dans le respect des normes RGPD. L'INSEE organise et contrôle cette collecte tandis que les communes la prépare et la réalise sur le terrain.

Merci pour le bon accueil que vous leur réserverez !

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES DÉGRADATIONS

Découvrir dans un coin de rue tantôt un tas d'ordures, tantôt des gravats, des matelas, des encombrants et autres déchets déposés anonymement sur les voies publiques à l'insu de tous, le plus souvent au petit matin ou pendant la nuit...

Faire face un 22 décembre à une tentative d'incendie en pleine journée, avec dégradations des décorations de Noël conçues par des bénévoles, par des enfants de Survilliers ...

Voilà les actes d'incivilité auxquels est confrontée la commune !

Les dépôts illégaux se multiplient et sont devenus un véritable fléau pour la municipalité. Ces incivilités, qui sont souvent l'œuvre d'individus sans scrupule, habitants de la commune ou simples passants, ont un coût financier important pour la commune et ses administrés. Outre l'aspect financier, elles ont des impacts négatifs sur la qualité de vie, sur l'environnement et sur la santé publique. Après une longue campagne de prévention et notamment d'affichage, la municipalité est passée à la répression. Des poursuites ont été engagées contre plusieurs individus identifiés grâce aux enquêtes menées par les forces de l'ordre avec l'appui des agents municipaux.

► Le 9 mars 2021, le Tribunal Correctionnel de Pontoise

a condamné un prévenu ayant déposé illégalement des déchets sous l'impasse du parc le 12 juillet 2020, à une peine d'emprisonnement de 4 mois avec sursis. Cet individu a également été condamné à payer à la Commune de Survilliers la somme de 2000 euros à titre de dommages et intérêts.

► Le 20 janvier 2022, un individu ayant déposé des déchets sur le chemin « des vaches » a été condamné par le tribunal de police de Pontoise à une amende de 300 euros et à la somme de 867 euros de dommages et intérêts pour la Commune.

► Le 27 décembre 2022, l'auteur de la tentative d'incendie avec dégradations du 22 décembre 2022 a été jugé en comparution immédiate devant le Tribunal correctionnel de Pontoise et a été condamné à une peine d'emprisonnement de 10 mois. Il a également été condamné à payer à la Commune de Survilliers la somme de 1151 euros au titre du préjudice matériel, la somme de 500 euros au titre du préjudice moral et la somme de 600 euros pour le remboursement des frais d'avocats.

Il est donc utile de rappeler que la municipalité fait de la lutte contre les dépôts sauvages et autres incivilités l'une de ses PRIORITÉS et poursuivra ses actions à l'encontre des auteurs.

Pour une ville PROPRE

Pour une ville RESPECTUEUSE

Pour une ville CITOYENNE



STOP AUX INCIVILITÉS!

Pour un village **PROPRE**, adoptons les bons gestes !



68€

d'amende pour les conteneurs poubelles sortis en dehors des horaires autorisés

68€

d'amende pour les débris jetés sur la voie publique



375€

d'amende pour tout dépôt sauvage

38€

d'amende pour non ramassage des déjections canines



ENSEMBLE, RESPECTONS NOTRE VILLAGE

DES SÉNIORS CONNECTÉS !



Le numérique est omniprésent dans notre quotidien. Que ce soit pour gérer ses contrats d'assurance, rester en contact avec ses proches ou même refaire sa carte d'identité, une maîtrise de l'outil informatique est nécessaire. Qu'en est-il pour nos seniors ? Souvent oubliés de cette société où le numérique gagne du terrain et remplace les interlocuteurs physiques, la municipalité a mis en place des ateliers d'initiation pour aider nos aînés à dompter les nouvelles technologies. Nous avons rencontré Ahmed Lafrizi, conseiller délégué au numérique, pour échanger sur cette initiative de la commission seniors.

Le Mag' : comment vous est venue l'idée d'instaurer ces ateliers ?

Nous avons constaté des difficultés et une forme de désespoir par rapport à l'univers du numérique chez plusieurs seniors. Des demandes d'aide ou d'accompagnement nous ont été faites.



La commission seniors a donc pris la décision de créer des ateliers numériques à destination des retraités qui souhaitent découvrir ou se perfectionner dans ce domaine. Nous avons présenté le projet aux seniors et nous avons été très surpris par le nombre de demandes et le succès de cette initiative ! Pour nous adapter aux différents niveaux des participants, nous avons découpé la formation en trois modules :

- ▶ Module 0 : initiations aux rudiments et aux bases (découverte de l'ordinateur, clavier, périphériques...)
- ▶ Module 1 : approfondissement des connaissances (traitement de texte, gestion des fenêtres...)
- ▶ Module 2 : utilisation d'internet (navigation internet et gestion des e-mails)

Chaque participant vient avec son ordinateur afin d'être guidé au mieux durant la formation. Le travail s'effectue en binôme pour favoriser l'entraide et la convivialité.

Le Mag' : expliquez-nous le fonctionnement de ces cours

Chaque module correspond à un niveau et dure un trimestre, au rythme d'une heure de cours hebdomadaire. La formation est encadrée par Laure Martel, agent communal, qui est secondée par Jean-Jacques Bizeray, président du club de l'Âge d'Or et Nelly Gicquel, membres de la commission séniors.

Comme à l'école, il y a les cours dispensés en présentiel mais aussi des fiches d'exercices et des révisions à la maison pour progresser. La clef, c'est de pratiquer ! Si les élèves n'utilisent l'ordinateur que pendant les cours, ils oublieront leurs acquis dès la fin des modules.

Nous proposons une initiation ; ce n'est pas une formation certifiée. Le but est de répondre aux besoins du quotidien des administrés en organisant des cours adaptés à leur niveau et leurs attentes. Il n'y a pas d'attestation ou d'examen final : le ressenti des participants prime. L'investissement de chacun est essentiel.

Le Mag' : comptez-vous pérenniser ce concept ?

Nous attendons d'avoir les retours des participants actuels et de voir si d'autres séniors seraient intéressés par ce projet : l'idée est bien évidemment de continuer ce programme !

Nous avons conscience que le numérique crée un fossé et participe à l'isolement de certaines personnes. Ce projet a vraiment pour vocation d'offrir plus d'autonomie aux séniors qui en ressentent le besoin.

Si les inscriptions pour cette première édition sont closes, nous communiquerons dès que possible les dates des prochaines sessions, en ouvrant potentiellement les sessions à tout public éloigné du numérique.



**Tablettes, ordinateurs,
téléphones portables :
les technologies n'auront
bientôt plus de secret pour
nos séniors !**



Laure, Jean-Jacques et Nelly : les intervenants des ateliers numériques

Avec le club de l'âge d'or, j'ai aidé plusieurs personnes dans leurs demandes de renouvellement de cartes d'identité en ligne. Je me suis rendu compte qu'il y avait un réel besoin d'aide en informatique pour nos séniors.

Avec Maryse, Nelly et Ahmed, le sujet a été abordé en commission sénior et nous avons décidé de lancer le projet des ateliers numériques.

Laure avait déjà animé, il y a quelques années, des ateliers auprès des séniors. Son relationnel et sa pédagogie ont séduit les séniors qu'ils l'ont fortement réclamée comme formatrice !

Jean-Jacques BIZERAY

Quand le projet a été présenté en commission, j'ai tout de suite voulu participer ! Je suis formatrice de métier et ça me tient à coeur d'aider les séniors novices en informatique.

À notre époque on peut vite être dépassé si nous n'avons pas de notions. Il faut simplement qu'ils prennent confiance en eux. Et puis, c'est gratifiant de les voir réussir et progresser !

Nelly GICQUEL

DOSSIER : Entretien des espaces verts

TONTE DIFFÉRENCIÉE : VOS ESPACES VERTS CHANGENT !

La tonte différenciée, ou raisonnée, consiste à laisser une partie du gazon à l'état sauvage afin de favoriser la biodiversité.

En effet, quelques herbes folles, un gazon fleuri ... ne sont pas signes de négligence, bien au contraire ! La tonte différenciée permet à la biodiversité locale et au fleurissement de développer de nombreuses espèces différentes de plantes nécessaires à la vie des insectes. Les abords routiers, les prairies ou autres zones enherbées sont des refuges pour de nombreuses espèces.

Les tontes répétées sont chronophages et énergivores. Elles utilisent non seulement de l'énergie pour la tonte mais aussi entraîne la disparition de fleurs sauvages. Au XXème siècle, les prairies accueillait plus d'une cinquantaine d'espèces contre une quinzaine de nos jours. Ceci est dû au choix d'entretien et aux produits chimiques utilisés.

À Survilliers, vous pouvez observer plusieurs zones soumises à la tonte différenciée ainsi qu'au gazon fleuri. Le service espaces verts s'emploie à préserver notre environnement tout en créant des zones bucoliques, incitant le repos et stimulant votre imagination.



LE ZÉRO-PHYTO, LA NOUVELLE NORME DES COLLECTIVITÉS

Le zéro-phytosanitaire est un objectif commun à de nombreuses collectivités territoriales. Cela consiste en la non-utilisation de produits chimiques sur les espaces verts et au développement de la flore sur notre commune.



Les produits phytosanitaires, de quoi s'agit-il ?

Les produits phytosanitaires regroupent l'ensemble des produits chimiques qui agissent de façon nocive sur les plantes ainsi que sur les humains. Il en existe plusieurs types : les herbicides, les insecticides et les taupicides.

L'objectif Zéro-phyto

En 2017, les collectivités ont eu l'interdiction d'utiliser des produits chimiques, jugés trop nocifs pour l'environnement, suite à l'interdiction de la vente des pesticides chimiques en libre-service en janvier 2019. Il a fallu s'adapter ! Surveilliers a notamment choisi la gestion différenciée qui favorise la flore et sa régénération tout en proposant un refuge à la faune locale.

Des enjeux de grande ampleur

L'adhésion totale à une démarche zéro-phyto répond à plusieurs enjeux majeurs : protéger et valoriser la biodiversité du milieu naturel, limiter les pollutions, gérer les ressources naturelles (maintien de la qualité de l'eau, gestions des déchets, etc.) dans le but d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants. Cette démarche implique de nombreux changements qui doivent être adoptés par tous : agents techniques mais aussi les riverains.

Les connaissances en botanique et en plantes médicinales se perdent au fil des générations. Aujourd'hui, de nombreuses plantes sont cataloguées comme mauvaises herbes. Et pourtant, elles ne le sont pas forcément.

Prenons l'exemple de la **chélidoine** présente à plusieurs endroits de la ville (secteur cartoucherie, chemin des Essarts...). Elle est reconnue pour ses vertus médicinales, notamment pour soigner les verrues mais aussi en traitement pour l'asthme et contre les crampes intestinales.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS : RIVERAINS, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS ET ACTEURS !

Si la démarche phytosanitaire est de plus en plus présente dans le quotidien de tous, de nombreuses questions restent en suspens sur l'entretien des trottoirs, des bateaux mais aussi des sépultures : qui doit faire quoi ? Voici un petit éclaircissement.

Le code général des collectivités territoriales en ses articles L2212-2 et L2122-28, précise que la police municipale doit veiller à ce que le nettoyage et l'enlèvement des encombrants soient effectifs sur l'espace public. En revanche, le bon entretien des trottoirs et bateaux en lisière de propriétés incombe aux riverains (pour ceux vivants en maison individuelle ou copropriété horizontale type lotissement) et aux syndicats de copropriété (pour ceux vivants en logements collectifs).

L'entretien des trottoirs, à savoir le nettoyage (boue, feuilles, saletés...), le désherbage, le déneigement et le retrait de verglas revient aux riverains. En revanche, en cas de dégradations du trottoir, il revient à la municipalité de le réparer. N'hésitez pas à faire remonter l'information en mairie pour éviter tout incident !



Et pour le cimetière ?

Une concession est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage pour une durée déterminée. Si la globalité du cimetière est un espace communal, la sépulture, elle, vous appartient. Les propriétaires (l'acheteur ou ses descendants) sont donc tenus d'en assurer l'entretien.

Si la municipalité prend en charge l'entretien des allées et des zones communes du cimetière, les tombes relèvent du domaine privé. Cependant, nombre d'entre elles remontent à plusieurs décennies et leurs propriétaires et descendants ne vivent plus à Survilliers. Vous avez pu constater la présence de pancarte sur certaines sépultures dont nous ne disposons pas d'information. Si vous connaissez des membres de leurs familles n'hésitez pas à contacter la mairie pour nous l'indiquer !



Astuces

La méthode la plus efficace en ce qui concerne les mauvaises herbes ou autres herbes folles sur le trottoir est la méthode ancestrale : l'arrachage à la main ! Cependant, plusieurs outils peuvent vous aider :

- ▶ **La binette** sur le gravier,
- ▶ **La brosse** : idéale si vous ne pouvez pas vous baisser
- ▶ **Le couteau à désherber** pour passer entre les joints des pavés
- ▶ **D'autres recettes** sont utiles : vinaigre blanc et sel, eau de cuisson des pommes de terre pour un désherbage thermique...

Des gestes simples qui ne prennent que quelques minutes et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous !

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : UN ENJEU AU QUOTIDIEN

Vaste sujet, le gaspillage alimentaire constitue un enjeu majeur en termes éthique, environnemental, économique et social. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire sont concernés. Chaque année en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillés. Il devient urgent d'agir et d'intervenir dès le plus jeune âge sur cette thématique. Si ce chiffre est énorme, plusieurs solutions sont mises en place pour lutter contre ce problème.



L'anti-gaspi à la maison

Vous vous en doutez, c'est à la maison que le gaspillage alimentaire est le plus présent. Le conseil n°1 pour éviter le surplus alimentaire ? Planification des repas et liste de courses seront vos meilleurs alliés !

Bien conserver vos aliments, c'est important. Chacun possède son astuce : les pommes de terre doivent être dans un endroit sombre avec deux pommes pour éviter de germer, enrouler votre pain dans un torchon et placer le dans une boîte à pain ... Il existe autant d'astuces que d'aliments !

Le restaurant scolaire, un lieu d'apprentissage

Le restaurant scolaire accueille des centaines d'enfants chaque jour. Découverte alimentaire et moment de convivialité sont certes présents, mais la pause méridienne sert également de moment d'apprentissage et de sensibilisation.

L'ADEME indique que plus de 100g par enfant et par repas seraient jetés dans les cantines scolaires. Pour réduire

ce chiffre, de nombreux projets sont mis en place : choix des menus en concertation avec les enfants, utilisation de produits plus frais et qualitatifs, les circuits courts privilégiés ...

Et à Survilliers, comment ça fonctionne ?

La pause méridienne, c'est sacré ! De nombreuses actions de sensibilisation sont menées par le service enfance, alliant pédagogie et jeux sur ces thématiques environnementales. Le SIGIDURS, syndicat ayant la gestion de la collecte des déchets sur notre territoire, intervient à plusieurs échelles : pesées trimestrielles des restes alimentaires, tri sur chaque site ...

Présent également lors de la semaine de l'environnement et de la citoyenneté, il sensibilise petits et grands dès que l'occasion se présente !

De plus, en coordination avec le prestataire de restauration scolaire API, les barquettes en plastique ont désormais disparu ! Des barquettes biodégradables et des bacs gastronomiques en aluminium les ont remplacées, répondant ainsi à la loi Égalim.

D'autres projets sont en cours tel que le poulailler pédagogique de la commune qui sera installé en 2023. Nombre de restes alimentaires seront ainsi donnés à nos poules.

Le compostage

Recette du compost

1. Installer le composteur sur l'herbe ou la terre.
A mi-ombre de préférence.
2. Étaler et alterner les déchets humides et les déchets secs.
3. S'assurer qu'il y ait toujours assez d'humidité
4. Aérer en brassant avec le mélangeur une fois par mois.
5. Récupérer le compost au bout d'un an par la trappe du dessous.



Utiliser le compost

- **Jardinière** : mélanger 1/3 de compost à 2/3 de terre ou de terreau.
- **Gazon** : épandre en couche fine après tamisage de préférence.
- **Potager** : épandre en couche fine et griffer en fin d'hiver, ajouter une poignée par plant lors de la plantation.
- **Massif** : épandre en couche fine et griffer puis pailler.

Le compost renforce la vie microbienne du sol.

SERVICE ENTRETIEN : DES AGENTS DE L'OMBRE

Véritables acteurs du quotidien, les 8 agents du service entretien et restauration participent chaque jour au bon déroulement des activités de la ville. Entre restauration scolaire, entretien des bâtiments et autres locaux associatifs, découvrez ces hommes et femmes qui œuvrent au bon fonctionnement des services de la ville.

Un métier polyvalent ...

Personnel clef du bon fonctionnement de la commune, le personnel d'entretien a pour mission la gestion de 23 bâtiments communaux (mairie, écoles, gymnase, maison des enfants, ...). Si l'entretien des différents lieux demande une certaine polyvalence, les équipes opèrent selon plusieurs créneaux horaires tout en assurant la gestion de la restauration scolaire dans les écoles et le ménage, le tout dans la même journée ! Car oui, les missions sont diverses et variées : désinfection, nettoyage, entretien mais aussi gestion des stocks, balisage sur les surfaces si besoin, restauration scolaire et portage des repas ; il n'y a pas le temps de s'ennuyer !

... mais avec des contraintes

Si la polyvalence permet un renouvellement constant des tâches, le métier d'agent d'entretien se caractérise par de nombreuses contraintes. En premier lieu, la pénibilité du travail engendrée non seulement par les produits utilisés mais aussi par la posture debout quotidienne et les gestes répétitifs. Le planning d'entretien peut également être variable en fonction de l'état des bâtiments communaux suite à leurs occupations, rallongeant parfois le temps habituel nécessaire à l'entretien.

Une compétence technique nécessaire

Être agent d'entretien demande bien plus de savoir faire que ce que l'on pense ! Poste en autonomie où la rigueur et la minutie sont de mise, il nécessite une connaissance des appareils mais aussi des processus d'hygiène, de parfait dosage et de sécurité à respecter. Leurs plannings s'adaptent au rythme de la vie locale pour intervenir lorsque les locaux sont vides créant ainsi deux équipes : celle du matin et celle du soir.

Respectons leur travail.

“ J'exerce ce métier depuis 20 ans. On en tire une satisfaction personnelle sur la qualité du rendu, le fait de savoir que l'on oeuvre pour les autres et que le bénéfice est répercuté aux administrés mais aussi aux associations et à nos collègues des autres services. ”

Sylvie, responsable
du service entretien et
restauration



Survilliers a du talent!



Vous êtes artiste (musicien, humoriste, danseur, chanteur, photographe, artiste, peintre...) ? Vous voulez participer à la vie de la commune ?

DITES LE NOUS !

COMMUNICATION@MAIRIESURVILLIERS.FR

01.34.68.16.85

LES COUPS DE COEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE



Giuliano Da Empoli est un auteur d'origine italienne et suisse, connu pour ses essais politiques. Il fut conseiller politique de Mattéo Renzi et est aujourd'hui professeur à Sciences Po Paris.

Le mage du Kremlin est son premier roman, inspiré de faits et de personnages réels, à qui l'auteur a prêté une vie et des propos imaginaires.

Ce roman se déroule en une nuit. Le narrateur, un universitaire, recueille la confession de Vadim Baranov, le plus proche conseiller de Vladimir Poutine et retrace ainsi trente ans du pouvoir russe : les années Gorbatchev, Eltsine, Poutine. Le tout est raconté dans un style à la Robert Littell ou John Le Carré, c'est-à-dire à la manière d'un roman d'espionnage. On est au cœur de l'ère Poutine, dont l'un des objectifs est de restaurer la grandeur de la Russie.

Le mage du Kremlin est un roman très documenté sur la culture slave, mais c'est aussi un livre sur le pouvoir. L'auteur développe l'idée selon laquelle les dynamiques du pouvoir sont les mêmes partout, mais ce sont les limites que l'on se met qui font la différence.

Ce roman a été écrit un an avant le début de la guerre en Ukraine. Il donne un éclairage sur les événements qui s'y déroulent. C'est une lecture très enrichissante et intéressante pour qui se passionne pour la géopolitique.

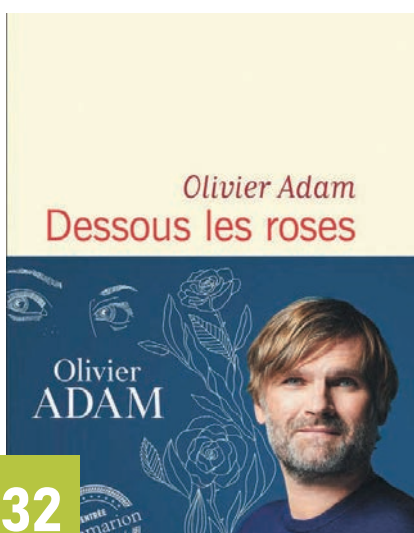
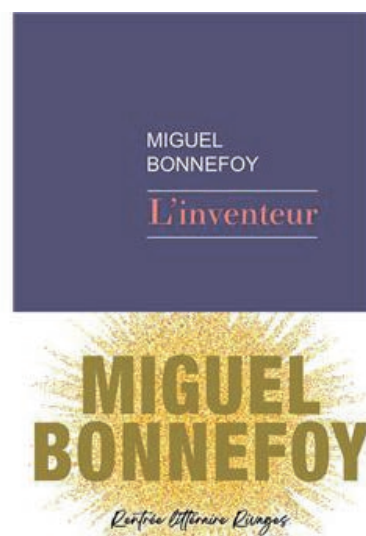
Augustin Mouchot naît au début du XIX^{ème} siècle, dans une famille de serruriers.

Enfant chétif, personne ne lui prédit une grande espérance de vie. Malgré sa faible constitution physique, c'est un enfant doué pour le calcul mental qui va développer un grand intérêt pour la physique. Après avoir passé avec succès son baccalauréat, il se tournera vers l'enseignement.

Son destin semble donc tout tracé mais une expérience scientifique va bouleverser sa vie : la capacité de transformer la lumière du soleil en énergie. Dès lors, il n'aura de cesse d'essayer de convaincre les autorités plutôt sceptiques et trouver des financements pour poursuivre ses travaux.

Malheureusement, il n'est pas un grand communicant, il ne publie rien pour étayer ses thèses et ses démonstrations liées aux aléas climatiques sont peu convaincantes. Concurrencées par d'autres sources énergétiques plus rentables et l'essor du réseau ferré, ses recherches ne sont plus financées et il finira sa vie dans une grande précarité, oublié de tous.

Miguel Bonnefoy a donc voulu réhabiliter la mémoire d'un inventeur visionnaire dont les travaux n'ont pas convaincu à l'époque et dont le visage n'est sur aucune gravure ou livre d'histoire.



Avec ce roman conçu comme une pièce de théâtre en trois actes, l'auteur plonge dans l'intimité d'une famille et ses règlements de compte. Deux frères et une sœur se retrouvent réunis durant trois jours auprès de leur mère, dans la maison de leur enfance, pour enterrer leur père. C'est pour eux l'occasion de remuer les souvenirs, heureux comme troubles.

Claire, l'aînée, plutôt effacée, supporte Stéphane, son mari, qui l'exaspère alors qu'elle assume seule l'éducation de leurs trois enfants. Paul est un célèbre réalisateur de films. Il s'inspire de sa famille pour écrire les scénarios de ses pièces de théâtre et ses films ce qui révolte Antoine, le cadet, qui le vit très mal.

L'auteur explore avec talent ce lien qui unit une fratrie montrant comment des frères et sœurs ayant vécu avec les mêmes parents et au même endroit ont l'impression d'avoir vécu des vies différentes.

COPAIN DU MONDE : UN RENDEZ-VOUS RICHE EN ÉMOTIONS



Le mercredi 7 décembre 2022, les petits survillois de l'association « Copain du Monde » se sont retrouvés à l'école Romain Rolland pour préparer de jolis objets. Leur mission ? Les vendre au marché de Noël de l'école pour récolter des fonds à destination de la classe de l'école de Dascha en Ukraine. Depuis 9 mois, début de la guerre en Ukraine, Dascha, 8 ans, vit à Survilliers avec sa maman et sa grand-mère. Elle est activement impliquée dans les associations de la commune et de manière presque évidente, elle a participé aux actions de « Copain du Monde ».

En fin de matinée, un appel visio avec les anciens camarades de classe de Dascha a enchanté nos jeunes survillois. Un instant émouvant où chacun a pu se voir, se parler et

questionner les uns et les autres. L'ensemble des enfants Copain du Monde et les ukrainiens sont ainsi devenus amis et se sont mis d'accord pour se retrouver tous les 15 jours afin de découvrir, de partager et d'échanger sur les us et coutumes de leurs pays réciproques. Cette rencontre est forte en symboles : ceux d'une jeunesse connectée et solidaire, impliquée et sensible au monde qui l'entoure, l'essence même de Copain du Monde !

En fin de discussion, une belle note d'espoir : nos survillois bénévoles ont été conviés à venir en Ukraine dès que la guerre sera terminée pour rencontrer de vive voix ces nouveaux amis !



Investis tout au long de l'année, les Copain du Monde survillois ont confectionné de nombreuses décorations de Noël tels que des étoiles en bois et des traîneaux du Père Noël qu'ils ont proposé lors du marché de Noël de l'école.

Vous souhaitez les soutenir ? Ils sont toujours à la recherche de dons (tissu, matériaux divers...) avec lesquels ils confectionneront encore plus d'objets !

Contact : Mme Boboeuf,
1 rue Jean Jaurès
95470 Survilliers

Le saviez-vous ?

On compte + de **2000** adhérents dans nos associations, soit l'équivalent de près de la moitié de notre population

TOUT SAVOIR ...

Les associations tiennent un rôle essentiel dans notre commune. Elles contribuent à son identité.

Par leur dynamisme et l'implication des citoyens, elles améliorent la qualité de vie de la population et participent pour beaucoup d'entre elles à l'animation de la vie locale. Ce sont également des lieux où l'on « fait ensemble », où l'on peut inscrire son engagement individuel dans un cadre collectif, en agissant de façon désintéressée, dans une logique de partage et de réciprocité.

Proposant des actions et des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, humanitaires, les associations de Survilliers contribuent pleinement à une vie locale citoyenne et solidaire.

La ville de Survilliers soutient les associations sur son territoire. Elle leur apporte une aide matérielle, financière, logistique humaine, tout en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets. Conformément au décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006 il est fait obligation de publier la liste des associations ayant reçu des subventions et autres avantages pour l'année écoulée.

Retour donc sur les contributions de la Ville de Survilliers aux associations qui animent le territoire.

QU'EST CE QU'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION ?

Une subvention est une aide monétaire et/ou en nature (salles, matériels...).

Elle est justifiée par un intérêt général.

QUI PEUT PRÉTENDRE À UNE SUBVENTION ?

Les associations régulièrement déclarées en préfecture, exerçant une activité d'intérêt général peuvent demander et recevoir des subventions.

Aucune subvention ne peut être accordée à une association ayant une activité politique, syndicale ou religieuse.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ACCÉDER À UNE SUBVENTION ?

Le versement d'une subvention doit répondre à un intérêt public local. Son action doit avoir un effet bénéfique pour les habitants ou le territoire de la commune.



L'Échange

Subv. directes

5 500 €

Subv. indirectes

5 300 €



Les Tréteaux

Subv. directes

2 300 €

Subv. indirectes

3 600 €



Légende

Subv. directes

3 000 €

Subv. indirectes

4 100 €

► PÔLE CULTUREL ET

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions directes

Il s'agit de subventions monétaires, dit de fonctionnement : la collectivité publique participe pour partie au budget nécessaire pour le fonctionnement normal de l'association, conformément à son objet social.

La subvention peut servir à financer une action ou un projet spécifique porté par l'association, compatible avec les orientations municipales, dans une logique d'intérêt général partagé.

Les subventions indirectes

La collectivité attribue des subventions en nature, sous la forme de :

- ▶ mise à disposition de locaux ponctuellement ou à l'année comprenant le gros entretien des bâtiments
- ▶ frais afférents à l'usage des infrastructures : eau, gaz, électricité, frais de ménages, etc..
- ▶ mise à disposition de personnel éventuel
- ▶ attribution de matériel
- ▶ mise à disposition de moyens techniques

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément ou automatiquement. Il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande à la mairie qui étudie chaque dossier.

▶ Subventions directes : subventions votées en mars 2022

▶ Subventions indirectes : évaluation sur la base des coûts constatés en 2021 (avant la crise énergétique)

ACTIVITÉS LUDIQUES



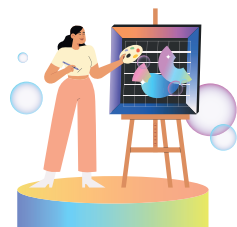
I-MUSIC

Subv. directes

1 500 €

Subv. indirectes

4 100 €



Arts et culture de Survilliers

Subv. directes

1 500 €

Subv. indirectes

3 100 €



Les aiguilles en fête

Subv. directes

400 €

Subv. indirectes

3 100 €



C.I.A.M.A.R.S Maquettisme

Subv. directes

650 €

Subv. indirectes

4 000 €

AVENIR DE SURVILLIERS

Subventions directes*

64 000 €

* L'Avenir répartit la subvention directe aux différentes sections en fonction des projets.



Section VTT
Subv. indirectes
4 900 €



Section natation
Subv. indirectes
0 €*

**infrastructure gérée par la CARPF*



Section tennis
Subv. indirectes
8 800 €



Section boxe thaï
Subv. indirectes
8 100 €



Section tir
Subv. indirectes
8 600 €



Section Gym/Fitness
Subv. indirectes
30 900 €



Section Remise en forme
Subv. indirectes
6 000 €



Section Handball
Subv. indirectes
13 500 €



Section Karaté
Subv. indirectes
5 300 €



Section Football
Subv. indirectes
28 000 €



Section Judo
Subv. indirectes
7 700 €



Section Yoga
Subv. indirectes
3 700 €

AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS AVENIR DE SURVILLIERS



Billard club

Subv. directes
1 500 €
Subv. indirectes
5 300 €



L'Échiquienne de Survilliers

Subv. directes
5 000 €
Subv. indirectes
4 200 €

► PÔLE ACTION SOCIALE ET CITOYENNETÉ



Le club de l'âge d'or

Subv. directes

5 000 €

Subv. indirectes

5 500 €



ANCIENS COMBATTANTS

Subv. directes

1 200 €

Subv. indirectes

0 €



COEURS SURVILLOIS

Subv. directes

500 €

Subv. indirectes

0 €



SECOURS POPULAIRE

Subv. directes

2 000 €

Subv. indirectes

0 €



La croix rouge

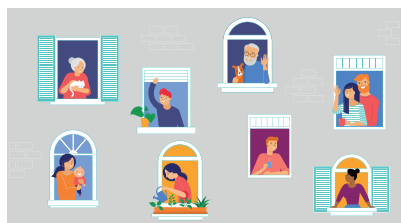
Subv. directes

1 500 €

Subv. indirectes

3 400 €

► AUTRES ASSOCIATIONS



Les locataires des Grands Prés

Subv. directes

200 €

Subv. indirectes

0 €



Les Marcassins

Subv. directes

24 820 €

+ 61 180 € *versés au titre du partenariat CAF-Commune*

Subv. indirectes

69 000 €



APES

Subv. directes

1 500 €

Subv. indirectes

0 €



Amicale des sapeurs pompiers

Subv. directes

500 €

Subv. indirectes

0 €



COMITÉ DES FÊTES

Subv. directes

20 200 €

Subv. indirectes

26 000 €

Total des subventions

408 970 €*

*hors valorisation des valeurs locatives des locaux mis à disposition à titre gracieux estimé à + de 200 000 €.

Un village, une équipe

Suppression de la taxe d'habitation et gain de pouvoir d'achat : l'illusion perdue

Je ne cesse de le répéter : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est l'une des plus grandes sottises du Président Macron.

Bien que réjouissante pour beaucoup d'entre nous de prime abord, ses conséquences le sont beaucoup moins. Les gains excomptés par des promesses électorales ne sont que court-termistes ; le tribut à termes sera lourd de conséquences sur le plan financier mais pas uniquement. En effet, cette réforme affaiblit significativement le lien nécessaire et souhaitable entre les habitants et la commune. Seuls les propriétaires contribuent à présent à l'entretien et à la vie de la commune via la taxe foncière. Le lien avec les locataires pourtant « consommateurs » du service public, au même titre que tous les habitants est annihilé. Pour autant, nous partageons tous les mêmes routes, les mêmes infrastructures sportives ou culturelles, les mêmes espaces publics... Elle déconstruit l'équité idéologique à la contribution au service public et produira des effets à termes dévastateurs dans un contexte où la démocratie est fragile.

D'autre part, elle représente une atteinte majeure à l'autonomie financière des collectivités et conduit à une déterritorialisation de leurs ressources. Rappelons que le produit de la taxe foncière a partiellement été compensé par un savant mécanisme basé sur les taux 2017 avec reversement de la part départementale aux communes dont la pérennité est à questionner sérieusement. Il ne s'agit donc

pas d'une compensation dynamique prenant en compte l'évolution de la population de la commune (rappelons que l'Etat nous contraint à construire). De plus, nous sommes coutumiers des engagements de l'Etat qui fondent comme neige au soleil avec le temps : transfert de compétences sans moyens, dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'érode chaque année.

Cela pose donc la question sur le niveau des services publics proposé aux habitants...

Alors arrêtons de laisser croire n'importe quoi. Le gain de pouvoir d'achat du fait de la suppression de la taxe d'habitation sera reporté sur la taxe foncière... C'est bien la réalité qui nous attend.

Le contexte actuel ne fait qu'accélérer les effets de cette aberration. Au printemps prochain, lors du vote du budget, les élus seront amenés à prendre leur responsabilité, qu'ils soient de la minorité ou de la majorité. Survilliers ne peut plus se contenter d'un simple vote « contre » de la minorité. Il faudra proposer. Quand depuis des années des économies sont réalisées sur les dépenses de fonctionnement, quand la hausse des coûts de l'énergie et notamment du gaz (+600 000 euros) s'invite dans la gestion communale, les solutions sont limitées : suppression des services publics ou augmentation de la taxe foncière. J'amènerai mon équipe à faire le choix de la responsabilité pour notre commune.

Avec tout notre engagement,
Adeline ROLDAO-MARTINS



Survilliers authentique

Aurons-nous de la lumière en 2023 ? De de Gaulle à Sarkozy et passant par Valéry Giscard d'Estaing, la France visionnaire et soucieuse de son indépendance investissait dans un parc nucléaire porteur d'une énergie moins coûteuse et bas carbone, jusqu'à quatre fois moins que l'énergie solaire !...

Le gouvernement achète des voitures électriques à la Chine et « en même temps » saborde notre parc nucléaire au gré des alliances politiques de circonstances. Avec le Président Macron, ce sont les fermetures de Fessenheim et de nombreuses centrales nucléaires qui étaient programmées avant un rétro-pédalage aussi nécessaire que salutaire.

La guerre injuste en Ukraine révèle nos insuffisances. En creusant encore davantage la dette nationale, ce gouvernement gère la pénurie dont il est responsable en ouvrant les centrales à charbon polluantes et en préparant les coupures. En effet et de manière inédite, les Préfets préparent d'éventuels délestages et les ministres infantilisent à nouveau les Français en nous proposant doudoune et autre col roulé...

Le premier vœu pour 2023 sera donc de ne pas commencer l'année à la bougie et de ne pas retrouver les files d'attente devant les pompes à essence !

Cette crise énergétique a des conséquences directes sur le portefeuille des Français mais aussi pour nos collectivités qui se serrent de plus en plus la ceinture. Après une hausse historique en 2022 de 9% des impôts locaux à Survilliers et une inflation record, il faut souhaiter beaucoup de courage, de solidarité, de résilience mais aussi d'optimisme pour cette nouvelle année.

Espérons que la France notre pays aussi beau qu'étonnant, retrouve le chemin de la prospérité pour préparer l'avenir mais aussi pour faire face à un monde de plus en plus incertain et déséquilibré. C'est donc un vœu de Paix tant dans nos foyers qu'à travers le monde qu'avec mon équipe nous tenions à vous adresser à l'aube de cette nouvelle année.

Pour l'équipe, **Anthony Arciero**
Conseiller départemental du Val d'Oise
Christine Sede, Laëtitia Alaphilippe, Nelly Gicquel,
Daniel Benagou, Djei Di Kamara, Conseillers municipaux.





Agenda

Janvier

Samedi 21 à 20h
CONCERT CLASSIQUE
Cathy Gringelli
Théâtre de la Bergerie
Entrée : 12 €

Février

Samedi 4 à 20h30
CONCERT
par l'École de Musique
Théâtre de la Bergerie
Entrée libre

Samedi 18 à 17h30
SPECTACLE MAGIE
Mathieu Rembault
Théâtre de la Bergerie
Réservation au 01 34 68 16 85

Samedi 25 à 20h
CONCERT
Soulful People
Théâtre de la Bergerie
Réservation au 01 34 68 16 85

Mars

Samedi 11 à 20h
THÉÂTRE
La compagnie
Théâtre de la Bergerie

Avril

Samedi 1er à 20h30
CONCERT
par l'École de Musique
Théâtre de la Bergerie
Entrée libre

Samedi 1er à 15h
CHASSE AUX OEUFS
Parc de la mairie

Samedi 15 à 20h
ONE-MAN-SHOW
Soun Dembéle
Théâtre de la Bergerie
Réservation au 01 34 68 16 85

Samedi 15 de 10h à 16h
DON DU SANG
Salle des Fêtes

Samedi 15
VTT JEUNE
Parc de la Mairie

Samedi 22
THÉÂTRE
Vol de nuit
Théâtre de la Bergerie

Mai

Lundi 1er de 8h à 18h
BROCANTE
du comité des fêtes

Samedi 6 à 8h
NETTOYONS LA VILLE
Parc de la mairie

Du 9 au 14
ENSEMBLE À
SURVILLIERS
Semaine de l'environnement
et de la citoyenneté

Vendredi 26
ENSEMBLE À
SURVILLIERS
Fête des voisins

Les 19/20/21/26/27
THÉÂTRE
Légende
Théâtre de la Bergerie

Samedi 27
ENSEMBLE À
SURVILLIERS
Fête des associations
Stade de Survilliers



Ils nous ont quittés

François RAFAEL, 67 ans
le 26 septembre 2022,
Yassin MEDOUAKH, 17 ans
le 3 octobre 2022,
Thomas CID, 89 ans
le 5 octobre 2022,
Yolande MÉNÉGANTE, 90 ans
le 15 octobre 2022,
Jacques MORET, 90 ans
le 20 octobre 2022,
Marcelle LAUDE, 84 ans
le 27 octobre 2022,
Marie-Madeleine CLAUDEL, 68 ans
le 27 octobre 2022,
Hyacinthe TENZA, 71 ans
le 9 novembre 2022,
Francis DUPUIS, 78 ans
le 21 novembre 2022,
Georges DULAC, 76 ans
26 novembre 2022,
Sonia FOUTEAU, 97 ans
le 4 décembre 2022,
Cyr RAVION, 84 ans
le 7 décembre 2022,
Maude SELLIER, 65 ans
le 8 décembre 2022,
Josiane DELICQUE, 95 ans
le 9 décembre 2022,
Bernard VELU, 88 ans
le 11 décembre 2022,
Gilles HENDRICKX, 69 ans
le 18 décembre 2022,



Bienvenue à

Aaron MARONNIER AKIMENKO,
le 24 septembre 2022
Sheïyan, Jonaël
PENDEL CHATHUANT,
le 29 septembre 2022



Ils se sont unis à Survilliers

Sif El Islam RAIS et Rania
MASSAOUDI, le 11 septembre 2022
Dominique GABIS et Marion
LEMAIRE,
le 8 octobre 2022



**Soulfull People
présente son concert**

Full Tree

25 février - 20h30

*Théâtre de la Bergerie
Survilliers*

Réservations : 01 34 68 16 85

Tarif plein : 10 €

Tarif réduit : 7 €

